

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 18 SEPTEMBRE 1924

J. G. BOUCHER, rédacteur

LA RECOMPENSE

La victoire libérale des deux élections partielles de St-Antoine et de Rimouski a maintenu le "bloc" du Québec. Les chefs du parti au pouvoir s'en réjouissent; ils sont fiers des électeurs du Québec, qui par leur adhésion à la politique libérale, leur conservent les rênes de l'administration. En retour, qu'est-ce que les Canadiens-français du pays obtiennent pour leur fidélité?

Aux yeux du peuple, la valeur d'un représentant aux Communes est proportionnée à la somme d'argent qu'il réussit à arracher du trésor public pour la faire dépenser dans son comté. Les édifices publics, les ponts, les quais, sont autant de monuments à sa gloire, et qui sont d'une immense valeur pendant les campagnes électorales. Aussi les gouvernements savent-ils distribuer ces récompenses matérielles avec une intelligence "politicienne". Voilà à peu près ce que l'on obtient, et encore ces "faveurs", comme les appellent généralement les députés, sont en raison directe de la faiblesse du parti au pouvoir dans un comté. Elles augmentent si le parti faiblit, elles diminuent si le parti est fort.

Mais a-t-on vu, depuis la confédération, un gouvernement récompenser les Canadiens-français pour leur fidélité aux principes politiques en leur accordant leurs "droits"? Aujourd'hui au moment où nous serions le plus en droit d'avoir justice, qu'obtenons-nous? Bêtises sur bêtises, ingratitude et injustice! Comme exemple, il nous suffira de mentionner le Pavillon Canadien à l'Exposition de Wembley dont le caractère unilingue et anti-français a été largement démontré par tous les journaux de langue française au Canada et en France, et même par certaines interpellations faites en Chambre des Communes à la dernière session. C'est la récompense que la "bloc" du Québec obtient pour son attachement au parti. Les publicistes fédéraux déclarent à tous les visiteurs du Pavillon Canadien à Wembley que le français n'existe pratiquement pas au Canada, et que le Règlement XVII décrétant l'abolition graduelle du français en Ontario a été passé à la demande de Sir Wilfrid Laurier. Voilà comment le gouvernement Canadien, par ses employés, (dont deux sur 1100 sont Canadiens-français), annonce le Canada-français en Angleterre. Et nos députés, les représentants de ces deux millions et demi de canadiens-français, vont encore avaler cette insulte, par principes politiques, ou plutôt de politiciens.

Nous ne pouvons passer sous silence l'incident qu'est arrivée à M. Dubois, avocat d'Ottawa à son retour d'Europe. M. Dubois devait débarquer à New-York. Comme le paquebot entrant en rade, on lui présenta une formule à signer. Le document étant exclusivement en anglais, le voyageur reclama une copie française ou au moins une copie bilingue. Le document émanant du gouvernement canadien, officiellement bilingue. M. Dubois avait raison de croire qu'il existait de telles formules. Il n'y en avait pas et on le pria de se servir de la copie anglaise. Il refusa. On le menaça de la détention, de la déportation même. Il refusa toujours. Finalement il passa sans rien signer.

L'affaire relève nécessairement du Ministre canadien de l'immigration, ministre qui devait être bilingue, comme le veut la constitution de notre pays. Un journaliste d'Ottawa s'est donc rendu auprès du sous-chef de ce ministère pour attirer l'attention de ce Monsieur sur les déclarations faites par M. Dubois à son retour dans la Capitale. "Mais, Monsieur le sous-ministre, lui demanda le journaliste, ne pensez-vous pas que la langue française étant une des langues officielles du Canada, vous devriez avoir une formule en cette langue". Nous n'avons pas de formules françaises, répondit M. Egan, et nous ne voyons pas la nécessité d'avoir d'autres formules que celles que nous employons actuellement".

Ces paroles, rapporte le journaliste, furent prononcées sur un ton qui n'invitait pas à discussion. C'est donc dire que ce monsieur est convaincu que nous n'avons pas raison de réclamer du français à son ministère.

Peut-être ce sous ministre comme bien d'autres employés des ministères canadiens et plusieurs de nos députés, ignore-t-il la constitution canadienne? Comme le disait M. Thomas Poulin, rédacteur à l'"Action Catholique" dans un premier Québec du 15 septembre: "on peut se demander si le temps n'est pas arrivé pour le gouvernement de commander un tirage nouveau de la constitution Canadienne, pour la distribuer ensuite à tous les employés des ministères Canadiens;" et nous ajoutons et à tous les députés de langue française, dont l'amour propre et le patriotisme semblent éteints.

UNE AUTRE REFORME

"Les institutrices de la province reçoivent en général un salaire trop élevé. Le département de l'instruction publique ne devrait pas établir une échelle de salaire que les Districts Scolaires doivent suivre, mais laisser à ces derniers la liberté de payer ce que bon leur semblera."

Voilà ce que M. A. Doucet, député de Kent, a déclaré à une assemblée politique tenue à Edmundston le 10 courant. L'orateur a-t-il la conviction de ses idées sur ce sujet, ou ne fait-il que lancer "un cheval de bataille" pour les prochaines élections? Nous sommes plutôt portés à croire cette dernière supposition.

L'instruction est de plus en plus nécessaire, pour tous ceux qui veulent être quelqu'un pendant leur vie. Cette instruction s'acquiert au moyen d'un personnel enseignant, et elle sera d'autant plus solide que les instituteurs et les institutrices seront bien qualifiés pour cette noble profession.

Aujourd'hui, nous voyons de bacheliers de collèges classiques, nous dirons mêmes des maîtres es Arts, qui embrassent la profession d'instituteurs. Nous comptons plusieurs de nos jeunes filles académiques qui se dirigent vers l'enseignement. Les études que les uns et les autres sont obligés de faire pour acquérir la compétence, nécessitent bien des dépenses. Si ces personnes n'étaient assurées à

JOURNAL ONTARIEN QUI SE DECLARE POUR LE FRANCAIS

Ottawa, 11.— Dans une lettre au "Journal" d'Ottawa, M. W.-J. Sykes, conservateur de la bibliothèque publique déclare que l'enseignement du français devrait être obligatoire dans toutes les écoles de l'est de l'Ontario.

Dans ses commentaires éditoriaux, le "Journal" dit que l'enseignement du français devrait se faire dans toute la province.

"La question de l'enseignement du français dans nos écoles, dit le confrère, doit s'élever au-dessus des querelles de race ou de langue. Elle doit être envisagée seulement au point de vue de l'utilité et de la culture réelle, au point de vue de ce qui doit être enseigné à notre jeunesse afin qu'elle soit mieux armée pour les batailles de la vie. La connaissance du français, aujourd'hui, est non seulement une marque de culture, la clef qui nous ouvre de nouvelles sources de satisfaction intellectuelle, elle est une nécessité sociale et commerciale dans nos rapports avec nos compatriotes.

Le "Journal" étant un ferme partisan du gouvernement Ferguson, son attitude sur l'enseignement du français suscite beaucoup de commentaires et l'on peut y voir, en certains milieux, un signe que ce gouvernement changera bientôt sa politique à l'égard du français.

CENT MILLE CANADIENS ENVOYES A LA GUERRE INUTILEMENT

Sensationnelle— Mais tardive— Déclaration du commandant en chef de l'armée canadienne, Sir Arthur Currie.

UNE SOMME DE \$150,000,000 GASPILEE.

Dans une conférence que Sir Arthur Currie, actuellement principal de l'Université McGill et autrefois commandant des troupes canadiennes au front, vient de donner devant le "Citizen's Research Institute", il a dénoncé le gaspillage que fait le gouvernement avec les fonds publics. Il a pris comme exemple l'endroit des troupes durant la dernière guerre.

Il s'est exprimé ainsi: "Il y a au moins 100,000 soldats canadiens envoyés sur le front qui n'étaient d'aucune utilité parce qu'ils manquaient de capacités physiques. Le coût de chaque soldat étant d'environ \$1,500, la somme totale gaspillée pour eux est donc de \$150,000,000.00. Beaucoup d'entre eux sont encore à la charge de l'Etat. "Un grand nombre de ceux qui sont actuellement dans les hôpitaux, comme pensionnaires du gouvernement, n'ont jamais été en France.

"Dans la plupart de ces cas, l'avis des médecins semble avoir été ignoré.

"Au début de la guerre, les experts ont déclaré que la carabine Ross n'était pas bonne, cependant on a continué à envoyer des régiments armés de cette carabine inutile.

"De plus, des experts ont averti les autorités que les équipements Oliver n'étaient pas pratiques, cependant régiments après régiments étaient envoyés outre-mer avec ces équipements". Sir Arthur Currie trouve que le gouvernement a négligé et néglige encore les avis des experts qu'il serait sage de suivre.

Sir Arthur ajoute que les compétences sont maigrement payées en général. Il continue en disant que la base des partis politiques est le changement de politique ou plutôt la promesse d'un changement mais en pratique c'est toujours la même routine. La politique devrait être traditionnelle et basée sur l'amélioration.

ASSEMBLEE PROHIBITIONNISTE

Lundi soir dernier, au Théâtre Casino, la Dominion Temperance Alliance tenait une assemblée, sous la présidence de Son Honneur le maire Cormier.

Une centaine de personnes assistaient à cette assemblée au cours de laquelle plusieurs orateurs adressèrent la parole. Nous avons remarqué le révérend Père Babin, curé de St-Jacques, les révérends Wilson, Hardwick et Franchetti et M. Donald Fraser. Il est rumeur dans certains milieux que le gouvernement va être très sévère pour les vendeurs et les inspecteurs, à partir du 1er octobre. L'on nous assure également que l'on changera l'inspecteur en chef.

ST.-BASILE, N. B.

Les trois petits enfants de Jos S. Mercure, hôtelier, âgés respectivement de trois, quatre et cinq ans, sortis de la maison à l'insu de leurs parents ce matin vers dix heures, allèrent s'amuser avec un autre petit compagnon au bord de la rivière, vis-à-vis l'Eglise. Le plus jeune, Claude, voulut comme les autres, monter sur le rocher et tomba à l'eau. La plus âgée Rita courut pour avertir son papa qui arriva hélas trop tard car il ne put que constater la mort de son enfant, qui venait d'être repêché par Georges Hudson et Ben Martin, accourus aux cris de l'enfant. Nos sympathies à la famille éprouvée.

LISEZ et FAITES LIRE LE MADAWASKA

l'avance d'une rémunération convenable, elles dégringeraient leurs études vers une autre sphère. Plusieurs talents seraient ainsi perdus, à la cause de l'éducation. Il faudrait alors se résoudre à engager comme instituteurs ou institutrices des personnes dont les connaissances ne sont pas suffisantes pour faire autres choses. Nous aurions alors des institutrices sans compétence. Les partisans de la diminution des salaires des institutrices ont-ils jamais songé à la différence qui existe entre un mécanicien diplômé et un apprenti de garage. Tous deux peuvent travailler dans votre automobile, mais le premier seul peut vous garantir un ouvrage parfait. Il est de même des institutrices. C'est pourquoi nous croyons juste que le département d'instruction publique établisse une base de salaires pour les institutrices, pour prévenir certains commissaires (aux idées idéologiques) à celles du député de Kent) de vouloir économiser quelques piastres au dépend de l'instruction et de l'éducation des enfants.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900
Capital autorisé \$5,000,000.00
Capital payé et Réserve \$4,500,000.00

La seule banque au Canada dont les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts.

Président du Conseil d'Administration
L'HONORABLE SIR H. LAPORTE

Vice-Président et Directeur-Général
TANCREDE BIENVENU

Président du Bureau des Commissaires-Censeurs
L'HONORABLE N. PERODEAU
Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec

350 Succursales et sous-agences dans les Provinces de Québec, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Edouard.

Succursale d'Edmundston
F.-H. BOURGOIN, Gérant.

LA BANQUE NATIONALE

VAN BUREN, MAINE.

4 Pour Cent

Nous payons un intérêt composé de 4% à tous les six mois, dans le département d'épargne.

Pour plus amples détails, Téléphonez No. 53, écrivez ou venez nous voir.

L.-V. THIBODEAU, Pres.

A.-A. CYR, Cashier.

EVANGELINE N'EST PAS UNE FICTION

Ce qu'en dit le Juge Woorhies— L'héroïne de Longfellow s'appelait Emméline Labiche.

Nous trouvons en feuilletant de vieux papiers que Félix Woorhies, descendant d'un Acadien déporté, qui fut juge à la Nouvelle-Orléans et auteur d'un ouvrage sur l'Acadie: *Réminiscences Acadiennes* a fait la preuve qu'Evangeline n'est pas un être de fiction.

"Evangeline, écrit-il, était une orpheline qui fut élevée par ma bisaincée, la veuve Robichaud. Lors de la déportation, elle suivit sa mère adoptive en Louisiane. Tel les étaient la douceur de son cœur et la beauté de son âme que les autres exilés d'Acadie la surnommèrent Evangeline, ce qui voulait dire pour eux et ce qui signifiait le Petit Ange de Dieu. Son vrai nom était Emméline Labiche.

Ma bisaincée (la veuve Robichaud) s'appelait de son nom de fille Anne Bastarache et sa famille avait émigré des environs de Normandie, en Acadie.

Louis Arseneaux, qui dans le poème de Longfellow s'appelle Gabriel Lajeunesse, était à la veille d'épouser Emméline quand vint l'ordre cruel qui les séparait pour toujours. Emméline le revint quatre années plus tard sur le bayon Tèche, en Louisiane, à l'endroit où se trouve Saint-Martinville, mais Louis Arseneaux, oubliant la pauvre Emméline et ses serments, s'était marié. Le choc qu'elle en éprouva la rendit folle et elle mourut bientôt après avoir recouvré la raison. Le souvenir de cette triste histoire s'est perpétué en Louisiane parmi les descendants des exilés qui vin-

rent en Louisiane avec Emméline. Il s'est aussi perpétué parmi les descendants de Louis Arseneaux.

Evangeline a été enterrée dans le cimetière de Saint-Martinville, il y a aujourd'hui 134 ans, environ vers l'an 1765. Son tombeau n'était qu'une petite fosse qu'ombrageait un immense chêne et que ma bisaincée entretenait de son mieux.

Depuis lors la petite chapelle qui se trouvait dans ce cimetière et qui servait d'église paroissiale a été remplacée par la grande église de Saint-Martinville et l'opinion générale est que la fosse où repose Evangeline se trouve maintenant sous cette église."

La famille Woorhies de notre auteur a fait sa marque dans la magistrature de la Louisiane. Son père, Cornélius, et son frère Albert furent tous deux juges de la Cour Suprême.

Fu le juge Woorhies a laissé une nombreuse famille, douze vivants sur dix-huit enfants.

Il était parent du gouverneur Mouton, descendant d'un Acadien déporté et de qui l'on suppose que Longfellow a appris la triste histoire qui a servi de base à son poème.

UNIQUE

St Pierre— Qu'est-ce qui vous amène si tôt?

Nouvel arrivé au ciel— J'ai essayé de renverser un express avec ma voiture à une traversée. Enregistrez-moi dans la colonne des accidents.

"Ca n'est pas un accident— c'est coutumier."

"Pour sûr que ça doit être un accident, puisque j'étais le seul homme au monde qui n'était pas un vieux chauffeur prudent et expérimenté."

Judge.—New-York.